



Vandœuvre, le 27 mars 2023
Lge 2020-2025 / CM 24

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 27 mars 2023 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Sibilla HÜSLER ENZ, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LEVEQUE, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO (Présidente), Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
M. René STALDER, Adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, Adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusés : MM. Jean-Dominique MARECHAL, Frédéric PRADERVAND, Paul STALDER

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme RICCIO, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance à 19h36. Elle excuse l'absence de MM. Frédéric PRADERVAND et Paul STALDER et annonce que cinq dossiers de naturalisation circuleront durant la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

En l'absence d'observations sur l'ordre du jour, celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (13 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2023

Le procès-verbal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire tient à remercier en premier lieu le Bureau et la Présidente pour l'organisation de la sortie très agréable et intéressante du week-end dernier, qui a été une réussite à tous points de vue.

Vide-greniers

Le vide-greniers a eu lieu le samedi 4 mars. Cet événement rencontre toujours beaucoup de succès et un deuxième vide-greniers sera organisé le 4 novembre, puisque les demandes ont été très

ER gt

nombreuses et que certaines personnes n'ont pas pu avoir de stand cette fois-ci. En fonction du succès de ce deuxième vide-greniers, la Commune décidera si elle continue à en proposer deux par an ou non.

Soirée jeunes 13-18 ans

La soirée pour les jeunes de 13 à 18 ans a eu lieu jeudi dernier au Quiz Room. Il y avait assez peu de jeunes, mais l'ambiance était très bonne. La présidente de la commission jeunesse est remerciée de sa présence à cette occasion, ainsi que Mme HUYGHUES-DESPOINTES. Le faible nombre d'inscrits pousse toutefois la Commune à s'interroger quant à l'organisation future de ce type de soirée, puisque toujours moins de jeunes y participent. Les années précédentes, ils étaient une trentaine ou une vingtaine ; cette année, ils n'étaient finalement que huit, le neuvième inscrit ayant été malade. La raison de cette faible participation n'est pas connue. Il pourrait s'agir d'une question de jour, de motivation, de lieu ou d'activité proposée. Quoi qu'il en soit, la Commune devra décider si l'expérience sera reconduite ou non l'an prochain. Il faut relever que les jeunes présents ont apprécié la soirée. Ils en étaient très contents et ont dit revenir chaque année. En outre, une autre soirée à destination des jeunes est organisée pour ceux qui fêtent leurs 18 ans, et celle-là est pire encore en termes de fréquentation : les deux dernières années, il n'y a eu qu'un seul inscrit. La Commune essaie d'atteindre les jeunes, mais ils n'ont manifestement pas besoin d'elle et une réflexion à ce sujet semble judicieuse. L'exécutif n'est pas du tout fermé à maintenir ces soirées, mais le taux de fréquentation pose question.

Prochaines manifestations

Les habitants recevront prochainement un tous-ménages concernant un appel aux bénévoles pour la course des 10 km qui passera le samedi 6 mai à Vandœuvres. La Commune recherche plus de bénévoles que les années précédentes et ceux qui ont l'habitude de participer sont invités à relayer l'appel auprès de leurs connaissances et amis. Le tracé a en effet été modifié et le marathon part désormais de Cologny, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de routes doivent être sécurisées sur le territoire vandœuvrien. De plus, l'organisation du marathon a demandé à Vandœuvres de mettre des bénévoles à disposition non seulement le samedi, mais aussi le dimanche. La Commune a accepté de lancer un appel, auquel les gens sont libres de répondre, mais elle n'organise rien de plus. Cela dit, il s'agit toujours d'un moment très sympathique, qu'il pleuve ou qu'il fasse beau. La question des gobelets réutilisables se posera par ailleurs, mais ce n'est pas la Commune qui est responsable de cette organisation.

Chants polyphoniques corses

Le 12 mai, un concert de chants polyphoniques corses sera donné au temple de Vandœuvres ; ce sera certainement très beau.

Boulangerie

Les habitants du mail l'auront peut-être constaté, de bonnes odeurs de pain s'échappent de nouveau de la boulangerie puisque le boulanger est revenu dans son laboratoire. Les croissants et le pain sont à nouveau frais et un coup de peinture a été donné. Tout cela dénote une volonté de proposer un tea-room accueillant pour la population de Vandœuvres.

Recrutements

Un nouveau cantonnier entrera en fonction le 1^{er} avril et une secrétaire à la police municipale débutera le 1^{er} mai. La personne choisie pour ce dernier poste a déjà la charge du secrétariat de la police municipale de Cologny, où elle travaille à mi-temps, et elle travaillera donc un autre mi-temps à Vandœuvres. La Commune y a vu des avantages. Quant à la procédure de recrutement pour l'APM, elle est en cours de finalisation.

En l'absence de questions, la Présidente passe la parole à M. TURRETTINI.

M. TURRETTINI indique qu'il a quelques informations à transmettre sur des dossiers en cours, qui sont en train d'être finalisés.

Mobility

Le dossier Mobility a été longuement discuté en commission Routes, domaine public, sécurité. Les bornes sont en train d'être installées pour le véhicule prévu. Ce dernier sera livré une fois que les installations auront été mises en place, ce qui sera fait cette semaine. Le véhicule arrivera ultérieurement et une information sera transmise à ce moment-là sur le fonctionnement de ce service.

Vidéosurveillance

En ce qui concerne la vidéosurveillance autour de l'école, toutes les étapes du processus ont été bouclées. Le règlement communal sur la vidéosurveillance a été validé, le contrat a été signé avec Swisscom, qui installera et gèrera le système de vidéosurveillance, lequel sera mis en place très prochainement et effectif dès l'installation.

Campagne contre les déjections canines

Une campagne va démarrer contre les crottes de chien. Le printemps arrivant, la Commune a commandé des petits drapeaux et une campagne sera menée à la Vy-Borgne et autour de l'Esplanade, où un certain nombre d'habitants se plaignent à juste titre de la quantité de déjections canines, qui n'est ni accueillante ni satisfaisante. Un tous-ménages sera envoyé prochainement pour annoncer la campagne.

Nouvelle zone de jeux

Du côté de l'Esplanade, une nouvelle zone de jeux a été aménagée et une BoxUp a été installée. Cette dernière est à la disposition des habitants, qui peuvent l'ouvrir à l'aide d'une application sur le téléphone afin de pouvoir jouer à un certain nombre de jeux et de sports autour de cette zone.

La Présidente invite les conseillers à poser leurs questions.

M. MOREL souhaiterait savoir où sera stationnée la voiture Mobility et quel modèle a finalement été retenu pour ce véhicule.

M. TURRETTINI explique que la voiture se trouvera dans le parking de l'Esplanade. Il s'agit d'une Skoda Enyaq, un modèle 100 % électrique.

Mme LEVEQUE demande si un tous-ménages est prévu pour expliquer le fonctionnement de la BoxUp.

M. TURRETTINI confirme que c'est le cas.

Mme le Maire ajoute que des instructions se trouvent sur la boîte elle-même.

Mme LEVEQUE précise qu'elle posait aussi la question dans l'idée de communiquer sur l'existence de cette boîte et son emplacement.

La Présidente demande en quel matériau sont réalisés les petits drapeaux prévus pour la campagne contre les déjections canines.

M. TURRETTINI indique qu'il s'agit d'une tige métallique et d'un fanion en plastique. Ils seront ramassés après utilisation et l'idée est qu'ils soient réutilisables à 100 %.

La Présidente passe la parole à M. STALDER.

Centre Gardy

M. STALDER souhaite tout d'abord remercier tout le personnel communal qui a participé à l'organisation de la cérémonie de la première pierre. La fête était réussie, il y avait du monde. Les anciens propriétaires étaient présents aussi et ils étaient ravis de voir comment la parcelle se construit. Concernant l'avancement des travaux, les murs s'élèvent très vite. Ceux du sous-sol ont été terminés et la dalle sera bientôt coulée. Les grands murs que l'on peut observer à l'extérieur sont des panneaux en préfabriqué, à l'intérieur desquels du béton sera coulé. Les murs seront prêts dès que les panneaux auront été enlevés, ce qui évite une étape et qui permet d'aller plus vite. Le chantier se poursuit toujours dans les délais prévus, aucun retard n'est à signaler. Par ailleurs, tous les 15 jours, le responsable technique de la commune, M. Moreno, prend contact avec les architectes. L'exécutif est ensuite tenu au courant de l'état des travaux une fois par mois, et il suit tout cela de très près.

La Présidente demande quelle est la date prévue pour la fin des travaux.

M. STALDER indique que c'est celle prévue sur le planning, qu'il n'a pas en tête. Pour l'instant, le chantier avance bien et il est dans les délais.

En l'absence d'autres questions, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

La Présidente remercie tous ceux qui ont participé à la sortie de ce week-end, qui a été un très joli voyage, malgré des conditions climatiques quelque peu difficiles. Elle remercie également le Bureau pour l'organisation et note que ceux qui n'ont pas pu venir ont été regrettés. Le Conseil a pu découvrir ou redécouvrir les merveilles architecturales, artistiques et culinaires de la ville. C'est un voyage qui se voulait le plus « vert » possible, raison pour laquelle il a eu lieu en Suisse, tous les déplacements étant effectués en transports publics et à pied.

Affichage des motions

L'affichage des motions a été discuté par le Bureau, à la suite d'un point soulevé par M. GARDIOL lors d'une précédente séance. Il a été décidé d'afficher toutes les motions comme les autres documents, les délibérations par exemple, pour que tout le monde puisse en être informé. La possibilité d'unifier les formats des documents a également été évoquée, afin de gagner en clarté. Les signatures de validation de la Présidente et de la secrétaire seront maintenues. Les noms des signataires de motions ne seront quant à eux pas ajoutés dans l'ordre du jour, mais uniquement dans le document de la motion.

Course des conseillers

Trois personnes se sont déjà inscrites pour la course des conseillers. Si d'autres souhaitent y participer, ils sont invités à se manifester auprès de la Présidente dès que possible.

5. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

La Présidente remarque qu'il n'y a pas eu de séance de cette commission depuis le dernier conseil.

ER

gt

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 mars.

« La Coquille 56 n'ayant pas été distribuée le 13 mars, puisqu'elle est arrivée le 15, nous n'avons pas pu faire de débriefing à son sujet. Nous le ferons à la prochaine commission qui se tiendra le 2 mai. Pour le reste, comme à l'accoutumée, nous avons choisi de nous répartir les différents articles pour la Coquille qui sera la 57. Nous avons eu une longue discussion de fond sur le bien-fondé de prévenir ou non les habitants sur les événements organisés dans la commune mais pas par la Commune. Finalement, la majorité a décidé de ne pas intervenir quand ce ne sont pas des événements qui sont organisés par la Commune. »

Par ailleurs, la date de la dernière commission posera un problème. Cette dernière doit en effet se tenir le 26 juin ; or Mme LEVEQUE organise la semaine de la voile à la Nautique du 26 au 30 juin et elle ne pourra donc pas être présente. Elle souhaiterait par conséquent avancer cette séance au mardi 20 juin, puisque c'est une date qui est libre sur les agendas.

La Présidente suggère d'en parler plutôt en commission.

Mme LEVEQUE relève que tous les commissaires sont présents ce soir et qu'il paraissait donc utile d'en profiter pour faire passer l'information.

La Présidente propose d'en parler après la séance du Conseil.

Culture et manifestations (CCM)

La Présidente note que la CCM n'a pas eu de séance.

Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER donne lecture du compte-rendu de la séance du 6 mars 2023.

« La séance a été consacrée à la présentation du rapport de l'étude sur les habitudes de la population en matière de déchets, ainsi que sur des mesures proposées par l'exécutif à ce sujet.

Étaient donc présents en séance deux membres du bureau d'étude mandaté par la Commune et le Service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC), ainsi que le directeur du secteur déchet du GESDEC.

Il a été rappelé, d'une part, que cette enquête fait suite à celle menée par le bureau Alterego, qui avait analysé la poubelle vandœuvrienne et, d'autre part, que la démarche s'inscrit dans le contexte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la gestion des déchets.

En résumé, les principes de cette nouvelle réglementation sont les suivants : la réduction des déchets à la source, l'amélioration du taux de recyclage et l'élimination locale des déchets dans le respect de l'environnement. Concrètement, l'objectif consiste à réduire de 25 % la quantité totale des déchets incinérables afin que ceux-ci puissent être traités par la nouvelle usine d'incinération, dont la taille sera réduite de plus d'un quart.

L'étude menée par Alterego avait établi que le sac noir moyen à Vandœuvres était composé à plus de 50 % de déchets qui pouvaient être valorisés, à savoir : principalement les déchets de cuisine (y compris le gaspillage alimentaire), le papier-carton et le verre.

L'application de la nouvelle loi aura les implications suivantes : obligation d'élaborer un règlement communal pour la gestion des déchets, adjoint d'un plan communal visant à anticiper les besoins en infrastructures. Par ailleurs, le cœur de cette nouvelle loi réside dans l'obligation du tri à la source. De

plus, les autorités ont désormais un devoir d'exemplarité, notamment en interdisant les plastiques à usage unique et en promouvant les matériaux issus du recyclage pour la construction. Pour ce qui est de l'obligation de tri, une directive sera établie de façon à définir les modalités de contrôle, en sachant que la première année donnera lieu à un accompagnement pédagogique, avant que des sanctions ne soient infligées. À noter que les contrôles seront effectués par les communes sur leur territoire.

Concernant l'enquête menée auprès des Vandœuvriens, il s'avère que près de 22 % de la population a répondu au questionnaire en ligne et 26 communiers se sont proposés pour des entretiens individuels. La problématique a été abordée selon trois axes : les infrastructures, les services et les comportements. Il apparaît que les déchets de cuisine sont ceux qui sont les moins triés, suivis par l'aluminium, le textile et les encombrants. Au niveau des infrastructures, le traitement des déchets de cuisine est jugé insatisfaisant (manque de bennes, qui sont excentrées, odorantes, et dont l'ouverture est compliquée). En termes de services, le traitement des encombrants n'apporte pas satisfaction (horaires restreints de Mobilitri et besoin de s'y déplacer). En ce qui concerne les lieux de collecte, le souhait a été exprimé de pouvoir y apporter tous les types de déchets et il est apparu que nombre d'immeubles ne disposent pas de bennes pour le tri.

Au niveau des comportements, il s'agirait de rendre le geste de tri plus facile. En outre, les consignes pour le tri mériteraient clarification et, à nouveau, la plus-value de Mobilitri a été questionnée.

En conclusion, deux types d'actions potentielles émergent : une amélioration structurelle, en rapprochant les bennes des habitants, et une amélioration de la communication (localisation des centres de tri et consignes).

La nécessité d'œuvrer en amont a été soulignée, afin de ne pas devoir ouvrir les sacs-poubelle des particuliers. C'est pourquoi plusieurs solutions seront testées. Le concept général de la démarche est que « l'infrastructure destinée au déchet le plus couramment produit doit être la plus proche de soi. » L'ordre de proximité est le suivant : déchets de cuisine, papier, verre, déchets ménagers, etc.

Concernant les déchets de cuisine, l'idée est de multiplier le nombre de containers, et ce d'ici à la rentrée scolaire 2023. Il s'agirait également de doubler le nombre de levées hebdomadaires, ainsi que de communiquer sur le tri de ces déchets. Il a par ailleurs été demandé d'approcher les communes qui sont les plus performantes en la matière, tout en remarquant que celles-ci pratiquent la levée à domicile.

À terme, si les mesures s'avèrent fructueuses, la levée des incinérables pourrait passer à une seule tournée par semaine. L'efficacité des mesures serait évaluée au moyen d'une puce apposée sur certains containers qui seraient pesés au moment de leur levée.

Pour ce qui est du papier, une discussion doit avoir lieu avec le prestataire communal quant à une éventuelle adaptation de la levée au porte-à-porte. Une campagne de sensibilisation pourrait s'avérer bénéfique pour aboutir à des économies. Il a aussi été relevé que la proximité d'écopoints facilite grandement le tri de cette fraction.

En ce qui concerne Mobilitri, cette question sera réglée dans le cadre de l'appel d'offres avec les autres communes concernées, tout en soulignant que le tonnage récolté est supérieur à la situation antérieure.

En matière d'écopoints, une réflexion devra porter sur les déchets qui y sont récoltés, ainsi que sur la signalisation apposée et sur l'accessibilité. Il est prévu de revenir devant le Conseil, avant l'été, sur les déclinaisons de ces différentes mesures.

La prochaine séance de la commission est fixée au lundi 22 mai prochain, 19h15. »

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 février 2023, qui était une commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

« Après avoir approuvé l'ordre du jour, les commissaires ont discuté du projet d'acquisition d'immeuble sur la parcelle Vandœuvres 77, dont le but premier est d'y créer une crèche. L'exécutif nous a fait part des nouvelles discussions qu'ils ont eues avec les promoteurs de ce projet. De plus, l'administration communale a affiné son plan financier en tenant compte des remarques faites par une ancienne directrice de crèche. Ce plan financier a également été établi en tenant compte du nombre de postes minimum requis pour l'encadrement des enfants, selon les exigences légales. Ces plans financiers ont été faits sur la base des scénarios à 21 et 42 places de crèche respectivement, l'espace restant de l'immeuble devant être dédié à la location d'appartements. Les commissaires reconnaissent à l'unanimité la nécessité du développement d'une structure pour la petite enfance dans notre commune. Certaines modalités devront être discutées en commission, mais les commissaires invitent l'exécutif à continuer les négociations avec les promoteurs. Ils demandent également que certains arguments soient mis en avant afin de négocier le prix d'achat de ce bâtiment. Les commissaires n'ayant pas de divers et l'ordre du jour étant épuisé, la commission est levée à 21h36. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL donne lecture des comptes-rendus des séances du 29 septembre et 1^{er} décembre 2022.

« Séance du 29 septembre, qui a commencé à 19h30 et qui s'est terminée à 20h58.

Nous avons approuvé le procès-verbal et l'ordre du jour, puis nous avons parlé du projet de Mobility à Vandoeuvre, un projet dont nous avons eu aujourd'hui l'épilogue. L'idée était de mettre à disposition des habitants de la commune un véhicule de type Mobility, stationné sur la commune, utilisé par les habitants de la commune, et dont la particularité était de devoir être replacé à l'endroit de départ, ce qui n'est pas la règle de Mobility tel qu'on la connaît ailleurs. Les lieux de départ et d'arrivée doivent ainsi être les mêmes. La discussion a porté sur le type de véhicule et nous avons opté pour un véhicule électrique. Nous avons ensuite parlé du prix de la voiture, puisqu'elle doit être achetée dans cette situation-là. Sauf erreur, son coût s'élève à CHF 15'900.-, dans lesquels sont compris l'entretien du véhicule, les assurances, ainsi que les recharges d'électricité et le montage de l'installation d'exploitation. Comme on vient de l'entendre, tout cela va se faire. La Commission avait donné un préavis favorable à ce dossier et avait chargé M. TURRETTINI, représentant de l'exécutif, de continuer les investigations. Tout cela a abouti à un résultat positif. Le coût pour le véhicule serait de CHF 3.- par heure, auquel s'ajoutent 80 centimes par kilomètre parcouru.

Deuxième sujet, le radar antibruit. La Commune en a commandé un. D'autres communes voisines s'y intéressent aussi, ce qui permettra peut-être de l'utiliser à plusieurs endroits et d'en réduire le coût. La question se posait de savoir si on allait utiliser ce radar comme un élément de documentation du bruit, par exemple la nuit, ou bien sur des trajets routiers. Dans la mesure où il est extrêmement facile à transporter, on peut l'utiliser à la fois pour l'un ou l'autre de ces usages. Il s'avère que le bruit est un problème important au niveau cantonal et il est très difficile de l'évaluer, ou plus exactement d'évaluer les limites acceptables du bruit. En outre, les pots d'échappement homologués produisent encore un bruit qui paraît peu acceptable. Il reste donc là encore des éléments à préciser. Il a été mis en évidence qu'il y avait trois éléments qui constituent le bruit : le moteur du véhicule bien sûr, le revêtement de la route, et les pneus. En ce qui concerne le revêtement, il a été mentionné que la Confédération a mis à disposition 5,4 millions de francs pour transformer 140 km de routes en phonoabsorbant. La totalité de ce parcours a été faite à ce jour. Le Canton devra donc rallonger pour que d'autres régions de la ville ou de la campagne puissent être transformées. Il est à relever que le phonoabsorbant, en dessus de

30 km/heure, est en tout cas aussi efficace que la transformation du moteur thermique en moteur électrique.

Au sujet du parc de la Mairie, monsieur TURRETTINI nous a informés qu'il finalisait le nouveau règlement du parc. Les bancs circulaires demandés ont été acceptés et seront installés. Le parc de la Mairie va en outre être renforcé sur sa partie inférieure par de nouvelles haies et des chênes. Deux terrains de pétanque et deux tables de ping-pong sont également prévus.

Nous avons ensuite abordé le problème de l'état des routes et des chemins communaux. À ce moment-là, en septembre, la Commune était en train de finaliser des arrêtés de stationnement afin de les publier pour pouvoir sévir, en particulier sur le chemin de la Seymaz, à l'endroit où des bordures d'herbe sont utilisées par les locataires qui pensent peut-être que ce terrain est à leur disposition. Il se trouve que celui-ci va être modifié, de l'herbe va être replantée et un envoi a été adressé aux résidents pour leur signaler que ce terrain est un terrain communal.

Dans les divers, nous avons parlé du problème énergétique et notamment de la question du respect des températures dans les bâtiments, du problème de l'éclairage public et de l'économie au sens large. M. TURRETTINI nous a informés que les éclairages publics de la commune sont actuellement au plus bas et qu'ils ont tous des ampoules LED, ce qui, évidemment, représente une économie considérable. Vandœuvres semble être en avance par rapport à d'autres communes dans ce domaine-là. Pour ce qui est des températures, nous avons fixé une limite de 20 degrés, comme vous le savez, dans les lieux de travail et de 17 degrés dans les lieux de sport. Ces recommandations seront appliquées.

Nous avons ensuite évoqué les abris antiatomiques. La situation peut être résumée ainsi : la bonne volonté de la commune s'est heurtée à une difficulté majeure de recenser les abris et de distribuer les différents habitants qui n'en ont pas, ceci à cause d'un problème au niveau cantonal, en rapport avec l'Office cantonal de la protection de la population. En effet, cet office n'a pas recensé, ou en tout cas n'a pas rendu public le recensement des places disponibles, en particulier chez les privés. Pour l'instant, il existe donc un abri communal à Vandœuvres. Il se trouve en dessous de l'école, il est opérationnel et pourrait être utilisé. En ce qui concerne les abris privés, nous n'avons actuellement pas de solution puisque nous dépendons de l'information cantonale.

Dernier élément dans les divers, la police municipale. Des démarches ont été entamées pour engager un deuxième agent de la police municipale. Nous avons entendu il y a quelques instants que Madame le Maire semble être en phase de finaliser l'engagement de ce nouvel agent.

Séance du 1er décembre.

Nous avons commencé, après avoir approuvé le PV de la séance précédente, par parler de l'état des routes et des chemins communaux. M. TURRETTINI nous a informés à ce moment-là que les arrêtés de stationnement sur la commune avaient été validés et qu'ils allaient être publiés dans la Feuille d'avis officielle. Nous avons parlé ensuite des chantiers et du désordre créé par ces derniers. Deux personnes s'occupent de vérifier cela, d'une part l'APM qui est en charge des contrôles routiers et d'autre part M. Moreno, qui se charge quant à lui des contrôles liés aux chantiers. Chacun d'entre nous peut également signaler des problèmes, mais les choses semblent s'être améliorées.

Nous avons reparlé du problème du chemin de la Seymaz, mentionné lors de la séance précédente, avec le tous-ménages envoyé aux habitants pour leur indiquer que les bordures devant leur propriété seraient rafraîchies et que ce terrain ne leur appartient pas. Nous avons parlé ensuite de l'activité administrative de l'APM, qui nous a signalé qu'il consacrait entre 14h et 16h par semaine à l'administratif. Cela représente deux jours complets par semaine. Ce problème est en voie d'être résolu, puisqu'une assistante administrative et un deuxième APM ont été engagés. Nous avons parlé du recrutement de cet APM et de la concurrence avec les autres communes, du problème du salaire, et

nous étions d'accord d'augmenter s'il le fallait les prestations salariales pour engager un agent de qualité. La situation semble réglée à ce jour.

Nous avons ensuite évoqué le cimetière. Une discussion s'est tenue entre notre exécutif et l'entreprise Jacquet, qui a enregistré les doléances que nous avons émises. L'entreprise veut continuer à entretenir le cimetière et, bien qu'il semble que les devis qui ont été faits lui étaient peu favorables, l'entreprise a décidé volontairement de continuer l'entretien du cimetière et même de mettre des heures gratuites à disposition. L'exécutif a décidé de continuer avec cette entreprise, sachant que le contrat peut être résilié d'année en année. Nous avons en outre discuté des revêtements, des différentes plantes, etc.

Nous sommes ensuite revenus sur la protection civile pour mentionner à nouveau les difficultés qui existent et en particulier le problème du programme informatique dénommé « Abris 2000 », que le Canton possède. Il y a cinq licences pour ce programme et entre 12 et 13 ORPC. Cela signifie que cinq d'entre elles peuvent se connecter et avoir la distribution des habitants et des différents abris, alors que les autres resteront sur le carreau. Tout ceci était en réévaluation et M. Podgia a été extrêmement actif pour qu'un bilan des places disponibles et des personnes à loger soit fourni, puisqu'il n'y en a pas eu depuis quatre ou cinq ans, de même qu'un plan d'action qui permette de diffuser l'information aux communes pour qu'elles prennent les dispositions nécessaires. Une longue discussion a eu lieu sur ce sujet-là.

Le point suivant, sous les divers, concernait la signalisation et le marquage des zones 30. Certaines zones 30 ont une signalisation qui est un peu effacée et certains panneaux ne sont plus réfléchissants la nuit ou n'ont pas la forme adéquate. Tout cela va être remplacé et M. TURRETTINI nous a informés qu'une étude sera lancée avant la fin de l'année sur l'état des routes de manière générale et le marquage au sol.

Dernier point des divers, l'éclairage public. Nous sommes revenus sur ce sujet-là pour confirmer qu'effectivement l'éclairage public de notre commune est très économe, tant en termes de nombre d'ampoules allumées que de la nature de ces ampoules, puisqu'il s'agit de LED. La séance s'est terminée, après avoir épuisé l'ordre du jour, à 20h44. »

Dans la mesure où M. MOREL n'était pas présent à la séance du 9 mars, il passe la parole à la vice-présidente de la commission, qu'il remercie, afin qu'elle en communique le compte-rendu.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES donne lecture du compte-rendu de la séance du jeudi 9 mars 2023.

« Après approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022, la Commission traite au point 3 de l'état des routes et des chemins communaux.

A la suite d'une demande d'un habitant, la discussion revient une fois de plus à la commission sur le passage piéton situé à l'arrêt de bus Chougny. La route de Vandœuvres est cantonale et les mesures de sécurité doivent être prises par le Canton. La Commune demande cependant de reprendre le marquage au sol jaune, altéré, et d'envisager également d'autres solutions. La Commune reçoit un sondage annuel du Canton relatif à l'entretien des routes et, depuis 2020, met toujours des notes négatives, hélas sans aucun effet.

L'administration communale a déjà commencé à répertorier les panneaux à changer sur les chemins communaux dans une première étape, puis se penchera sur les marquages au sol. Ensuite, la Commune attendra la fin des travaux dans les chemins communaux pour refaire un certain nombre de banquettes herbeuses.

En ce qui concerne le stationnement, les panneaux sont en cours de commande et, dès leur pose, les arrêtés seront considérés entièrement en force. Il est suggéré de prévoir aussi une campagne ciblée pour les nouveaux habitants concernant la vitesse et le respect sur les chemins communaux.

Au point 4, la commission traite du groupement des sapeurs-pompiers volontaires. Une commission de sécurité de l'ACG a eu lieu dernièrement, afin de valider le cahier des charges et le plan pour le groupement des sapeurs-pompiers volontaires. Les amendements des communes et de la fédération genevoise des sapeurs-pompiers volontaires ont été étudiés et pris en compte. Une question politique se posera néanmoins pour les communes et les compagnies qui souhaiteraient intégrer ce groupement dépendant du SIS. Les compagnies qui ne le voudraient pas resteraient sous l'égide de l'OCPAM. Dès validation, ce document de travail sera présenté à la commission. Une discussion s'ensuit sur la formation, les missions et le coût du choix proposé. Il semblerait que l'adhésion au groupement SIS soit presque obligatoire.

Au point 5, la commission traite de la protection civile et du fonctionnement de l'OCPAM, notamment sur le choix du matériel. Il s'avère que le commandant de l'ORPC Seymaz n'a aucune compétence sur le choix du matériel et que les représentants de l'OCPAM sont en plein dysfonctionnement et envoient de façon unilatérale du matériel obsolète, très cher, que le commandant doit refuser alors même que le matériel doit être discuté par les différentes parties prenantes. Ce point suit son cours.

Dans les divers, la commission apprend que les discussions pour l'engagement d'un nouvel APM ont abouti, puis est évoquée l'éradication des chenilles processionnaires chez les particuliers comme sur le domaine public communal. Il est proposé de supprimer la séance de commission du jeudi 6 avril, à la veille de Pâques, pour avoir une séance plus dense le 11 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Seymaz Région

Mme le Maire indique qu'une séance a eu lieu avec les sept communes de Seymaz Région, à Meinier. Une demande a été formulée par Anières en vue d'intégrer les gardes ruraux et de profiter de la structure mise en place au niveau de Seymaz Région. Pour des raisons évidentes de géographie, Anières étant assez éloignée même si elle est un tout petit peu contiguë avec Gy, cette suggestion ne s'avérerait pas très efficace pour les gardes ruraux, qui ont déjà un territoire assez grand à parcourir. La proposition ne convenait donc pas, également compte tenu des pourcentages des gardes ruraux.

En dehors de cela, de petites questions d'organisation intercommunale ont été traitées. Il est toujours intéressant de proposer des choses en commun plutôt que de le faire seul, par exemple des présentations comme celle de cinéma qui avait été offerte pour les jeunes, ou des formations pour remplir les déclarations d'impôt, également plutôt pour les jeunes. Les discussions ont porté sur ce type de suggestions et aucune grande décision n'a été prise.

La question de la notification des actes de poursuites a par ailleurs été évoquée. Comme mentionné en commission sécurité, cette mission incombe désormais aux communes. L'exécutif discute avec les communes voisines en vue de rationaliser cette tâche et Vandœuvres devrait pouvoir bénéficier d'une personne qui sera amenée à sillonner toutes les communes d'Arve-et-Lac.

Mme le Maire passe la parole à M. TURRETTINI pour le compte-rendu de la séance de l'ACG, qui a porté principalement sur les pompiers.

ACG

M. TURRETTINI explique qu'une assemblée générale de l'ACG s'est tenue, dans le but notamment de valider le concept des sapeurs-pompiers volontaires. Celui-ci a été voté et validé. Il s'agit d'une base de travail qui définit les missions, les rôles et les cahiers des charges qui seraient dévolus aux sapeurs-pompiers volontaires qui souhaitent intégrer le groupement sous l'égide du SIS. Tout ce qui concerne la partie plus opérationnelle, qui a fait l'objet de beaucoup de questions, sera discuté dans un second temps, notamment les aspects financiers et l'organisation spécifique. Ainsi, une base de travail concise et saine est désormais disponible et les communes comme les compagnies pourront y avoir recours pour travailler avant de prendre une décision quant à une éventuelle adhésion au groupement SIS. C'est une bonne nouvelle. Les discussions se poursuivront très prochainement avec les compagnies et elles seront également poursuivies par l'ACG, en vue de la validation ou non et afin de voir ce que décident les autres communes par rapport à leurs compagnies de sapeurs-pompiers volontaires.

M. VAUCHER souhaiterait que le territoire sur lequel se déploient les gardes ruraux soit rappelé et il demande s'il s'agit là d'une convention.

Mme le Maire indique qu'il s'agit du territoire des sept communes de Seymaz Région, soit Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandœuvres. C'est en effet une convention.

En l'absence d'autres questions, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 01-2023 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet d'aménagement de deux salles de classe, bureaux et installation d'un éclairage efficient dans l'ancienne école – route de Pressy 2 pour un montant de 133'144 F TTC

Mme le Maire rappelle que cette délibération, comme le mentionne le procès-verbal de la dernière séance, avait été annoncée. Le thème est donc connu des conseillers et les détails se trouvent dans l'exposé des motifs. Il s'agit ainsi de réaménager les deux salles qui se trouvent au premier étage de l'ancienne école et qui accueillent, pour l'une, le bureau de la directrice, pour l'autre, le GIAP et, au milieu, le secrétariat de l'établissement. Ces espaces seront réaménagés en salles de classe. Le secrétariat deviendra un espace à disposition des élèves pour du travail, des cours d'appui par exemple. La salle de périscolaire, dite d'anglais, sera séparée en deux et accueillera à la fois le bureau de la directrice et le secrétariat. Ce sont là les travaux principaux.

Un autre point fait partie du devis qui est proposé, à savoir la finalisation de tout ce qui avait été commencé dans le centre communal et dans la nouvelle école en lien avec Eco21, c'est-à-dire la mise à jour des luminaires. Ces travaux-là, qui étaient prévus, se feront en même temps que ceux évoqués précédemment. Les luminaires seront changés, d'où le montant assez élevé de la délibération, dont une petite partie est en outre consacrée au mobilier. En effet, bien que la Commune possède du matériel en surplus, elle n'en a pas suffisamment pour les deux classes qui doivent être ouvertes.

La présente demande de crédit d'investissement brut regroupe donc l'aménagement de deux salles de classe, leur équipement et le remplacement de l'éclairage existant. Les chiffres sont détaillés dans l'exposé des motifs, et une marge de 15 % a été prévue pour les divers et imprévus. Ce crédit se base sur des devis, raison pour laquelle le montant peut être relativement précis. Les entreprises concernées ont été contactées, elles ont soumis leur devis et les travaux se feront pendant les vacances d'été. Ils commenceront, si possible, un peu avant la fin de l'année scolaire, puisque ce ne sont pas des salles

de classe actuellement et que le déménagement du bureau de la direction pourrait se faire avant. Tout est dans les starting-blocks pour pouvoir effectuer ces travaux dans les délais, en tenant compte du fait qu'il n'y a plus que sept semaines de vacances d'été et que tout doit être prêt pour le 21 août. En conclusion, l'exécutif propose de renvoyer cette délibération en commission si les conseillers ont besoin de plus de détails ou d'informations, ou alors de voter sur le siège.

M. GARDIOL propose de voter cette délibération sur le siège directement, car il ne semble pas nécessaire de renvoyer ce projet en commission.

M. PROVINI abonde dans ce sens.

M. VAUCHER ajoute, pour le compte de son groupe, qu'il est également favorable à un vote sur le siège.

La Présidente soumet au Conseil la proposition de voter cette délibération sur le siège.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de voter sur la délibération DM 01-2023 sur le siège.

La Présidente passe la parole à M. GENOUD pour la lecture de la délibération.

M. GENOUD en donne lecture.

DM 01-2023 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet d'aménagement de deux salles de classe, bureaux et installation d'un éclairage efficient dans l'ancienne école – route de Pressy 2 pour un montant de 133'144 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par	13 oui	0 non	0 abstention
1.	De procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de deux salles de classe, bureaux et installation d'un éclairage efficient dans l'ancienne école, route de Pressy 2.		
2.	D'ouvrir au maire un crédit de 133'144 F TTC destiné à ces travaux.		
3.	De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.		
4.	D'amortir la dépense de 133'144 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.		
5.	De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.		

La Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 01-2023.

La Présidente soumet au vote la délibération DM 01-2023.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 01-2023.

9. DM 02-2023 – Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

Mme le Maire rappelle que l'exposé des motifs et les montants annoncés pour les comptes 2022 ont été mis à disposition des conseillers. Vandœuvres est excédentaire à hauteur de CHF 10'878'244,45. Ce montant paraît exorbitant, mais il faut le relativiser puisque CHF 7'620'300.-, qui apparaissent dans les excédents, sont liés à la réévaluation du patrimoine financier, donc des immeubles que la Commune possède. Il s'agit donc plutôt d'une ligne comptable, et ce ne sont pas des revenus fiscaux. Ce n'est pas de l'argent qui arrive sur les comptes, pour le dire simplement. Finalement, cet excédent est assez impressionnant mais, si on regarde les revenus fiscaux, il est raisonnable et même moins élevé que celui de l'an dernier. L'exécutif propose de renvoyer cette délibération à la commission financière pour que les comptes puissent être examinés, de même que les crédits budgétaires supplémentaires, dont la plus grande partie a par ailleurs déjà été soumise au Conseil. En outre, les réviseurs ont effectué leur travail et ont proposé une validation des comptes.

En l'absence de questions, la Présidente passe la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 02-2023 – Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu le résultat positif de la réévaluation périodique des immobilisations corporelles du patrimoine financier pour un montant de 7'620'300 F,

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la Commission Finances et Gestion du XX,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, dans sa séance du XXX,

DECIDE

- | | par | voix favorables | voix défavorables | abstentions |
|----|---|-----------------|-------------------|-------------|
| 1. | D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération. | | | |
| 2. | D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de 13'027'498.20. F aux charges et de 23'905'742.65 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 10'878'244.45 F . | | | |
| 3. | Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 11'706'983.20 F et résultat extraordinaire de - 828'738.75 F . | | | |

ER 

4. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de **1'385'647.63 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **1'385'647.63 F**.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de **128'282'692.33 F**.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de **431'249.99 F** dont le détail figure à l'annexe 17.1 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 02-2023.

La Présidente fait voter le renvoi de cette délibération en commission financière.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 02-2023 à la commission Finances et gestion.

10. DM 03-2023 – Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'acquisition d'un immeuble à la route de Vandœuvres 77 en vue d'y établir une crèche et des logements pour un montant de 13'900'000 F

Mme le Maire rappelle que cette délibération fait suite à la proposition déposée devant le Conseil en juin 2022. Depuis, l'exécutif a eu l'occasion de revenir à plusieurs reprises devant les conseillers et de faire part aux différentes commissions de l'avancement de la discussion avec les porteurs du projet Vandœuvres 77. Le Conseil a mandaté l'exécutif pour plusieurs discussions, qui ont été toutes relayées par les comptes-rendus de la commission Finances et gestion. À la suite de la dernière de ces commissions, qui a eu lieu le 27 février, l'exécutif a pu continuer d'avancer dans la négociation avec Swissroc, porteur de ce projet, et il a été décidé de proposer cette délibération aujourd'hui puisque la commission a manifesté de façon ferme son soutien à l'acquisition de cet immeuble en vue d'y mettre une crèche. Le montant de CHF 13'900'000.- comprend l'achat de l'immeuble, mais aussi les équipements particuliers pour la crèche, qui ne sont pas compris dans l'achat de l'immeuble lui-même, les honoraires d'architectes, ingénieurs, mandataires divers, puisque l'immeuble prévoit actuellement des logements et que des études seront nécessaires en vue de déposer une demande d'autorisation complémentaire, ainsi que les taxes, notariat, etc. Tous ces montants sont chiffrés, de manière estimative mais le plus proche possible de la réalité, dans la délibération elle-même. En outre, le montant des frais de pilotage est lié au fait que le bâtiment s'inscrit dans un projet de cinq immeubles et que le chantier global sera effectué par la même structure ou entreprise. L'exécutif a pu mandater comme prévu un professionnel de l'immobilier dans le but de discuter du prix de l'immeuble, raison pour laquelle le montant proposé aujourd'hui est quelque peu réduit par rapport à la première évaluation. Par ailleurs, dans la délibération ou l'exposé des motifs, il est précisé qu'il s'agirait d'une crèche avec 40 places, car il paraît peu envisageable d'en prévoir moins, pour des raisons de gestion et de coûts d'exploitation.

M. GARDIOL indique que le VOV est tout à fait ouvert et favorable à un renvoi de cette délibération en commission, mais il s'étonne qu'il soit indiqué, dans l'exposé des motifs, qu'une structure de moins de 40 places ne présenterait qu'un intérêt modéré, en termes de gestion et de coûts d'exploitation, et que la réflexion s'est donc poursuivie sur une crèche d'une quarantaine de places. Le VOV a toujours été très prudent par rapport à une telle solution et il maintient sa position plutôt en faveur d'une crèche à

20 places, car 40 places pourraient signifier une augmentation du centime additionnel. Ainsi, le VOV est tout à fait ouvert à renvoyer cette délibération en commission pour qu'un débat puisse s'y tenir sur le nombre de places avant un vote final au Conseil municipal, mais la formulation de l'exposé des motifs, qui dit de manière très catégorique que ce sont 40 places, est tout de même surprenante, sachant que le VOV a toujours été sur la réserve vis-à-vis d'une telle solution.

Mme le Maire explique qu'à la dernière commission, il avait été dit très clairement qu'une crèche à 20 places semblait assez inutile à plusieurs points de vue et que la Commune aurait de la peine à trouver un mandataire pour une telle structure. En termes de gestion et de coûts, l'exercice a été fait et la réponse a été donnée. La discussion peut se poursuivre en commission, évidemment, mais la question se posera.

M. ANDERSEN estime qu'il serait utile de voir comment fonctionnent des crèches à 20 places, car il en existe. En outre, des synergies ont été créées entre communes pour l'exploitation de certaines crèches, notamment gérées par Pop e Poppa. Avant de se positionner, il serait judicieux d'auditionner des personnes et des organismes afin de savoir s'il s'agit vraiment d'une fin de non-recevoir de leur côté, ou si la possibilité d'une crèche à 20 places existe. Sans auditions, M. ANDERSEN ne se prononcera pas sur le nombre de places.

La Présidente observe qu'il s'agit là d'une discussion qui peut avoir lieu en commission.

Mme le Maire précise qu'elle n'a pas voulu dire que la Commune ne trouverait pas de structure pour gérer une crèche à 20 places, mais qu'il serait très difficile d'en trouver une. C'est ce que la personne consultée par la Commune a indiqué. Il existe effectivement des crèches qui comptent une vingtaine de places, mais elles se trouvent dans des communes qui ont déjà d'autres crèches, en complément, et c'est un même organisme qui les exploite toutes, avec des synergies à l'interne puisqu'il s'agit d'une même institution. Il faut relever que la gestion du personnel pour la petite enfance est extrêmement compliquée, surtout s'agissant de toutes petites structures. Par ailleurs, pour ce qui est de la question des besoins, il y a encore des communes voisines qui disent qu'elles cherchent des places. Vandœuvres ne fait pas une crèche pour les communes voisines, c'est évident. Cela dit, pour répondre aux craintes par rapport au taux d'occupation de la crèche, il semble qu'il n'y aurait pas de difficultés à remplir la crèche, même avec 40 places, et ce d'autant plus au vu de tous les immeubles qui vont se construire sur la commune. Mme le Maire attire l'attention des conseillers sur le fait que la discussion peut se poursuivre en commission, mais qu'il s'agit tout de même de répondre rapidement à Swissroc, qui attend que la Commune se positionne. Il ne sera donc pas possible de mener des auditions pendant six mois. Une réponse à la prochaine commission ou au prochain conseil pourrait convenir, mais il faudra ensuite prendre une décision.

M. PROVINI est d'avis qu'un renvoi en commission semble judicieux.

M. MOREL demande à combien se montent les coûts annexes, notamment pour l'aménagement intérieur.

Mme le Maire remarque que les chiffres se trouvent dans la délibération. Ce sont CHF 200'000.- pour l'équipement, les frais d'architectes sont estimés à CHF 200'000.-, les taxes et frais d'autorisation à CHF 20'000.-, les frais de notaire à CHF 490'000.- et les frais de pilotage à CHF 190'000. L'immeuble reviendrait quant à lui à CHF 12'800'000.-.

M. MOREL observe que les frais annexes se montent donc à un peu plus d'un million. Il réitère sa position plutôt en faveur d'une crèche à 40 places, et il souhaiterait savoir si on a une idée précise de la demande actuelle en termes de nombre d'enfants.

Mme le Maire explique que la Commune en a même une idée très précise, puisque le Service de la recherche en éducation (SRED) a fait une estimation, que la Commune a affinée en menant une enquête directement auprès de la population vandœuvrienne, qui n'est pas forcément une population

standard, dans la mesure où beaucoup de familles utilisent d'autres ressources pour faire garder leurs enfants, comme des nounous. Il s'avère que cette enquête, qui a été conduite il y a deux ans, arrive au même chiffre que le SRED, c'est-à-dire 50 places. Ce chiffre semble certes élevé, mais c'est aussi pour cette raison qu'une crèche à 20 places semble totalement insuffisante.

M. MOREL relève que la solution à 40 places n'est évidemment pas rentable par rapport à celle à 20 places, mais il s'agit d'une économie d'échelle.

Mme le Maire confirme et ajoute que la gestion du personnel devient très complexe pour une si petite structure. Tout cela avait été présenté en commission.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES remarque que le Conseil est en train de refaire le débat de la commission.

M. VAUCHER revient sur le point de l'économie d'échelle et rappelle les propos d'un conseiller, qui avait justement remarqué en séance de commission Finances et gestion que le prix de la place revenait moins cher dans l'option à 40 places.

M. ANDERSEN objecte que c'est faux, car il faut tenir compte de l'amortissement.

Mme LEVEQUE demande s'il s'agira, d'ici à la prochaine commission ou au prochain conseil, de se décider sur la base de l'option à 40 places uniquement et si, dans l'éventualité où cette solution ne serait pas retenue, le projet serait abandonné.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de se prononcer sur l'achat ou non de cet immeuble.

Mme LEVEQUE fait remarquer que les conseillers sont tous d'accord sur l'achat de cet immeuble, mais pas sur le nombre de places. Or Mme le Maire a dit que la Commune veut faire 40 places et qu'il faut se prononcer rapidement.

Mme le Maire réfute avoir dit cela de cette façon.

La Présidente propose de laisser cette discussion pour la commission.

M. GARDIOL note que tout a été expliqué et que les enjeux sont connus, même s'il serait effectivement positif de pouvoir auditionner quelqu'un qui gère une petite crèche. Cela étant, il rappelle que 20 places correspondent à environ CHF 300'000.- de charges en plus sur le budget de la Commune, alors que 40 places représentent environ CHF 1'200'000.-. Cette dernière option forcerait la Commune à augmenter le centime additionnel de quatre centimes. Ce ne serait pas facile à annoncer aux habitants de Vandœuvres.

Mme le Maire souligne que tout le monde est conscient qu'une crèche n'est pas faite pour être rentable et pour faire de l'argent. La Commune n'est d'ailleurs pas là non plus pour faire de l'argent, mais pour offrir des prestations aux habitants. De plus, il existe des obligations légales que Vandœuvres ne respecte pas actuellement, parce qu'elle n'a pas de places de crèche à proposer. En outre, Mme le Maire a encore reçu un e-mail il y a deux semaines d'une famille qui se demande comment elle va faire, parce que les parents reprennent le travail en septembre et ils n'ont pas de place de crèche. Même à Vésenaz, il n'y a plus de place. Ça aussi, il faudra l'expliquer à la population. C'est un choix politique. Cela dit, en tant que responsable, cette vision de la mission d'une commune paraît quelque peu décevante.

M. MOREL relève que la commission devra se pencher sur cette possible augmentation de l'impôt communal de quatre centimes.

La Présidente réitère que cette discussion peut être faite en commission et propose de passer au renvoi de la délibération en commission.

M. VAUCHER remarque que la délibération pourrait également être votée sur le siège.

La Présidente passe tout d'abord la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 03-2023 – Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'acquisition d'un immeuble à la route de Vandœuvres 77 en vue d'y établir une crèche et des logements pour un montant de 13'900'000

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

considérant le besoin de places de crèches dans la Commune,

tenant compte de la possibilité pour la Commune d'acquérir un bâtiment pouvant accueillir une crèche d'une quarantaine de places,

conformément à la Proposition 01-2022 concernant l'achat par la Commune d'un immeuble dans le cadre d'un projet de développement en zone 5 en vue d'y installer des infrastructures en matière de petite enfance votée par le Conseil municipal le 13 juin 2022,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- | | par | voix favorables | voix défavorables | abstentions |
|----|---|--|--------------------------|--------------------|
| 1. | D'autoriser le Maire à acquérir l'immeuble E du projet situé route de Vandœuvres 77 sis sur la parcelle N°2733, feuille 28, de la commune de Vandœuvres, propriété de la société Swissroc afin d'y établir une crèche d'une quarantaine de places et d'y offrir des logements en location, sous réserve de l'obtention d'une autorisation de construire complémentaire. | | | |
| 2. | D'ouvrir au Maire un crédit de 13'900'000 F TTC en vue de cette acquisition. Ce crédit est composé de : | | | |
| | a. | un montant de 12'800'000 F pour l'acquisition du bien, | | |
| | b. | un montant de 200'000 F pour l'équipement de la crèche, | | |
| | c. | un montant estimé de frais d'architectes et mandataires divers de 200'000 F, | | |
| | d. | un montant estimé de taxes et de frais d'autorisation de 20'000 F, | | |
| | e. | un montant estimé de frais de notaire pour la promesse de vente et d'acquisition de 490'000F | | |
| | f. | un montant de frais de pilotage de 190'000 F, | | |
| 3. | De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif. | | | |
| 4. | De charger le Maire et l'un de ses Adjoints de procéder à la signature des actes notariés nécessaires. | | | |
| 5. | De financer cette acquisition entièrement avec les fonds propres de la commune. | | | |

La Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 03-2023.

La Présidente soumet au Conseil la proposition de voter cette délibération sur le siège.

Par 2 oui, 9 non, 3 abstentions, le Conseil municipal refuse de voter la délibération DM 03-2023 sur le siège.

La Présidente fait voter le renvoi de cette délibération en commission financière.

Par 11 oui et 2 non, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 03-2023 à la commission Finances et gestion.

11. Propositions individuelles et questions

Maison Olivier – servitude

M. ANDERSEN rapporte avoir une question concernant le projet de rénovation de la maison Olivier. M. MOREL et lui-même ont été interpellés par un comunier, qui a mentionné le fait qu'une servitude devrait être accordée sur le projet tel qu'il a été présenté, et ils souhaiteraient savoir si cette information est vraie.

Plusieurs conseillers demandent de quoi il s'agit.

M. ANDERSEN précise qu'une route passe et, vu la hauteur du bâtiment qui surplomberait le parking, il y aurait besoin d'une servitude qui est donnée par les propriétaires de la route, lesquels donnent déjà une servitude à la Commune pour l'usage.

Mme le Maire confirme que cette information est vraie.

M. ANDERSEN observe qu'il ne le savait pas, de même que plusieurs autres conseillers.

M. PROVINI pense que ce n'est pas le moment d'en discuter.

La Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

12. Divers

Néant.

13. Dossiers de naturalisation n° 2022.1684, 2022.1491, 2022.2176, 2022.1989 et 2022.2079.

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement les dossiers de naturalisation n°2022.1684, 2022.1491, 2022.2176, 2022.1989 et 2022.2079.

La séance est levée à 21h00.


La Secrétaire du Conseil municipal
Galia TURRETTINI


La Présidente du Conseil municipal
Eugenia RICCIO